

## E-cigarette : un écran de fumée ?

Les cigarettes électroniques sont apparues il y a une vingtaine d'années. Elles se sont largement répandues et diversifiées depuis, séduisant de nombreux fumeurs de tabac dans un objectif d'arrêt ou représentant une autre manière de fumer.

La nocivité reconnue des cigarettes classiques de tabac provient de la nature même de leurs composants et des produits dégagés lors de la combustion du tabac. Or, dans la cigarette électronique, il n'y a ni tabac, ni combustion, l'e-liquide étant chauffé à une température bien inférieure à la combustion des cigarettes classiques. Elles sont, de fait, attractives et pourraient sembler inoffensives. On leur accorde souvent aussi la capacité d'aider les fumeurs à arrêter le tabac.

Selon les promoteurs de l'e-cigarette, nous aurions maintenant à disposition une arme efficace contre les terribles conséquences de l'épidémie du tabac, renvoyant au second plan toutes les mesures de lutte contre le tabagisme, comme le contrôle de son accessibilité et de sa visibilité dans notre société.

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) a souhaité aborder le sujet en s'appuyant sur les évaluations les plus récentes des organismes de santé publique experts dans le domaine.

Sont-elles vraiment sans risques pour la santé ? Constituent-elles une réelle opportunité d'abandonner le tabac ? Mènent-elles les jeunes vers le tabac finalement ?

Nous faisons le point dans ce nouveau bulletin Respirer.

Bonne lecture !

### Sommaire

2. Etat des lieux	2
3. L'avis des organismes experts	5
4. L'industrie du tabac	9
5. Recommandations	11
6. En pratique	13
7. Ressources	14



## En Belgique

Peu d'études existent sur l'usage de la cigarette électronique au sein de la population belge.

Deux études (Fondation contre le Cancer et Eurobaromètre) estimaient à 3 % - 4 % les usagers de cigarette électronique ("vapoteurs") parmi les adultes de Belgique en 2017 et à 11 % - 12 % ceux l'ayant essayée sans poursuivre son usage.

En octobre 2019, Sciensano publiait un rapport<sup>1</sup> sur l'usage de la cigarette électronique en Belgique. En voici la synthèse.

L'enquête de santé de 2018 permet un tour d'horizon sur l'usage de l'e-cigarette dans un large échantillon représentatif (de 15 ans et plus) en Belgique et jette ainsi les bases pour en évaluer les tendances futures.

- 4,1 % utilisent l'e-cigarette au moment de l'enquête : 2,7 % occasionnellement et 1,4 % quotidiennement.
- 15,5 % de la population de 15 ans et plus a déjà essayé une e-cigarette ou un dispositif similaire.
- 25,4 % des jeunes de 15-24 ans l'ont essayée ; 5,5 % l'utilisent encore ; 0,6 % l'utilisent quotidiennement.
- Parmi les vapoteurs de 15 ans et plus, 11,6 % n'avaient jamais fumé auparavant. Parmi les jeunes (15-24 ans), un tiers des vapoteurs (33,5 %) ne fumait pas préalablement.
- En Wallonie, 6,8 % des vapoteurs ne fumaient pas avant l'usage de l'e-cigarette.
- 72,7 % des vapoteurs (soit 2,9 % de la population belge) utilisent préférentiellement des e-cigarettes avec de la nicotine (la substance addictive du tabac).

- 75,5 % des vapoteurs fument (encore) du tabac combustible. Pourtant, les principales raisons avancées pour l'usage de l'e-cigarette sont : pour arrêter (35,1 %) et pour diminuer (28,8 %) l'usage du tabac. Vapoter pour le plaisir est cité en troisième lieu comme raison d'utiliser l'e-cigarette, mais il s'agit de la raison principale chez les jeunes de 15-24 ans, ciblés par un marketing à leur mesure.

La majorité des expériences avec la cigarette électronique ne semble donc pas se solder par un usage régulier, et son utilisation au quotidien reste malgré tout assez peu répandue à ce jour.

L'e-cigarette est utilisée à tous les âges, surtout entre 15 et 54 ans. Elle est plus populaire parmi les hommes et intéresse davantage les jeunes et les personnes de la classe moyenne (diplômés du secondaire).

Les dispositifs les plus prisés sont ceux dont le réservoir est à remplir avec un e-liquide de son choix, et de préférence avec de la nicotine pour la majorité des usagers.



1. Gisle, E. Braekman, S. Drieskens . Enquête de santé 2018 : Usage de la cigarette électronique. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/67. Disponible en ligne : [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be)

## Les modèles d'e-cigarettes

Une e-cigarette comporte trois éléments de base :

- un **réservoir** contenant du liquide (e-liquide),
- un **vaporisateur** (avec un élément de chauffe),
- une **batterie** pour le vaporisateur.

Bien que les modèles évoluent sans cesse, on peut les catégoriser comme suit :

- Les cig-a-likes : elles ressemblent fortement aux cigarettes conventionnelles. Elles sont relativement peu utilisées et entretiennent la gestuelle des cigarettes de tabac.
- Les vape-pens : elles rappellent la forme d'une cigarette, ou d'un stylo, et permettent aux utilisateurs de modifier la composition des liquides. Certaines fonctionnent avec des cartouches pré-remplies, d'autres doivent être rechargées.
- Les mods : ce sont des dispositifs modifiables, semblables à des boîtes, qui utilisent une technologie permettant plus de puissance et donc plus de vapeur. Les utilisateurs peuvent changer presque tous les composants (liquides, batteries, résistances, réservoir). Ces dispositifs permettent de modifier les parties mobiles du dispositif, telles que les bobines et les mèches. Il est donc possible de jouer avec la puissance et la température de l'e-cigarette, ce qui peut aider à améliorer la saveur et la taille du nuage de vapeur.
- Les pods : au fil du temps, les mods ont laissé place aux pods, qui sont devenus l'un des principaux appareils de vapotage. Un pod ressemble à une grosse clef USB avec des recharges scellées. Plus puissant qu'un vape-pen et plus simple qu'un mod, les pods utilisent le même type de technologie qu'un mod pour créer de la vapeur mais avec moins de puissance et de température. Cette particularité permet l'utilisation de sels de nicotine plus rapidement captés par l'organisme.

- Les jetables : ce sont des pods jetables après consommation du liquide. Elles sont vendues avec une grande variété d'arômes et sont facilement dissimulables.

## Les composants

Sciensano synthétise les principaux éléments à retenir concernant les composants des cigarettes électroniques<sup>2</sup>.

### Les solvants

La base du liquide "vaporisé" est composée de solvants : propylène glycol et/ou glycérol. Le propylène glycol et le glycérol sont utilisés dans les préparations pharmaceutiques, cosmétiques ou alimentaires. Le propylène glycol est aussi utilisé pour générer les brouillards artificiels lors des spectacles et l'inhaler peut causer des irritations des voies respiratoires.

D'autres ingrédients peuvent être ajoutés à la base des e-liquides : arômes et nicotine.

Les substances introduites volontairement dans les e-liquides (solvants, arômes et autres additifs) doivent être distinguées des produits générés durant le processus de vaporisation (aldéhydes, métaux...).

### Les arômes

Les arômes ajoutés aux e-liquides sont souvent les mêmes que ceux de l'industrie alimentaire. Cependant, les effets sur la santé ne sont pas encore connus puisqu'ils sont chauffés puis inhalés plutôt que simplement ingérés.

Certains arômes sont plus dangereux pour la santé que d'autres : les arômes de caramel, beurre ou biscuits contiennent souvent du diacétyl et de l'acétylpropionyl, connus dans l'industrie alimentaire pour être dangereux par inhalation.

2. <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/e-cigarette>

### Les aldéhydes

Les aldéhydes sont des substances nocives issues de la décomposition thermique des solvants à la base des e-liquides (propylène glycol et glycérol). Parmi les aldéhydes, le formaldéhyde est une substance reconnue comme cancérigène. La production d'aldéhydes se déroule principalement lorsque la résistance chauffe trop et/ou lorsqu'il n'y a plus (ou plus assez) d'e-liquide dans la cigarette électronique.

### La nicotine

Aussi présente dans les cigarettes classiques, la nicotine est l'ingrédient qui entraîne la dépendance. Elle n'est pas inoffensive. Sa consommation par la voie de la cigarette électronique soulève des questions : quels sont ses dangers indépendamment du tabac ? Quels sont les risques à long terme de la dépendance à la nicotine ? Toutes ces modalités sont encore en cours d'étude. La nicotine est un poison qui peut être létal à dose trop élevée.

### Les métaux

Différents types de métaux et de concentrations de métaux ont été trouvés pour les différentes bobines utilisées dans l'élément chauffant. Leurs concentrations varient d'une étude à l'autre, de sorte qu'il est impossible de tirer des conclusions sur le fait que certains matériaux présentent un risque plus élevé que d'autres. L'exposition aux métaux est très probablement due au contact avec l'élément chauffant de la e-cigarette. Il a été trouvé des concentrations plus élevées dans l'aérosol que dans les e-liquides dans leurs emballages.

### Les batteries

De nombreuses e-cigarettes utilisent des batteries au lithium.

## **Les manipulations inadéquates**

Les systèmes rechargeables peuvent conduire à des erreurs de manipulation comme des concentrations en nicotine et en arôme inadéquates, des ingrédients non initialement destinés à la consommation par inhalation, etc. Le risque d'intoxication (notamment cutanée) à la nicotine est plus élevé dans les dispositifs dotés de systèmes rechargeables où l'on doit remplir soi-même que dans les systèmes non rechargeables comme les cartouches et les dosettes.

Certains consommateurs se fournissent parfois en produits non initialement destinés à la consommation par inhalation. Il est difficile de contrôler ce type de pratique et les mélanges qui en résultent. Une bonne communication pour avertir et pour sensibiliser des dangers potentiels de cette pratique est recommandée. Ces produits peuvent être en effet associés à un risque accru de maladies pulmonaires parfois sévères.

## **Les défauts techniques**

Certains modèles ne sont pas équipés d'un contrôle de température "dry hit protection" (protection contre le tirage à sec) utile pour éviter la surchauffe de la résistance. Ce phénomène peut produire des émanations toxiques (comme des formaldéhydes). Pour les mêmes raisons, il faut éviter les batteries générant une trop forte puissance par rapport à la résistance utilisée. Les réservoirs opaques et sans système de "dry hit protection" ne permettent pas de contrôler le remplissage, ni d'assurer que l'atomiseur soit bien alimenté en e-liquide.

De même, une piètre qualité de l'appareil ou une manipulation inadéquate peut contribuer à un "emballement thermique", c'est-à-dire que la température interne de la batterie peut augmenter au point de provoquer un incendie ou même une explosion.

Trois questions font l'objet des principaux rapports sur le sujet.

- Les cigarettes électroniques sont-elles sans risques ?
- Permettent-elles l'arrêt du tabac ?
- Mènent-elles les jeunes vers le tabac ?

### Les cigarettes électroniques sont-elles sans risques ?

Bien que les cigarettes électroniques soient relativement nouvelles en termes d'exposition à l'organisme et que des recherches supplémentaires soient nécessaires sur une plus longue période de temps, il existe un grand nombre d'études scientifiques suggérant que l'utilisation de cigarettes électroniques peut présenter divers risques pour la santé de l'utilisateur comme des problèmes cardiovasculaires aigus ou chroniques, une irritation des bronches et des poumons, induire d'autres symptômes, comme la toux, les douleurs thoraciques, les nausées, les vomissements ou la diarrhée et parfois la fatigue, la fièvre ou même la perte de poids. Le rôle indirect de la nicotine dans le développement de tumeurs est aussi à considérer<sup>3</sup>.

Dans un récent rapport l'**Organisation Mondiale de la Santé** (OMS)<sup>4</sup> indique que :

*"Les utilisateurs de cigarettes électroniques inhalent de nombreuses substances potentiellement toxiques, en plus de la nicotine lorsqu'elle est incluse dans l'e-liquide. Le nombre, la quantité et les caractéristiques de ces substances sont très variables et dépendent des caractéristiques des produits et de l'appareil ainsi que de la façon dont l'appareil est utilisé. Dans des conditions d'utilisation classique, cependant, le nombre et les concentrations de*

*substances potentiellement toxiques émises par les cigarettes électroniques (non-frela-tées) sont inférieurs à ceux de la fumée de tabac, à l'exception de certains métaux. Les principales substances pouvant amener des problèmes de santé sont les métaux, comme le chrome, le nickel et le plomb, et les carbonyles, comme le formaldéhyde, l'acétaldéhyde, l'acroléine et le glyoxal".*

Il y est aussi précisé que : *"Certains arômes, comme le diacétyl, le cinnamaldéhyde et le benzaldéhyde, sont cités comme source de problèmes de santé lorsqu'ils sont chauffés et inhalés. Lorsque le e-liquide contient de la nicotine, l'aérosol en contient aussi, et il existe des preuves substantielles que l'apport de nicotine provenant des cigarettes électroniques avec nicotine peut être comparable à celui des cigarettes de tabac combustibles".*

Le très documenté Consensus Study Report of The **National Academies of Sciences Engineering and Medicine** (NASEM) de 2018<sup>5</sup> aux Etats-Unis, a réalisé une synthèse des effets des cigarettes électroniques suivant leur niveau de preuves.

3. En Belgique, la composition des e-liquides et des e-cigarettes avec nicotine sont réglementés en (AR du 28/10/2016) au regard d'effets toxiques, stimulants, attractifs, etc. (interdiction des vitamines, cannabidiol, acétate de vitamine E, caféine, taurine, additifs stimulants ou attractifs, additifs avec des propriétés cancérigène, mutagène, reprotoxique...)

4. WHO study group on tobacco product regulation. Report on the scientific basis of tobacco product regulation: eighth report of a WHO study group, 2021

5. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. 2018. Public Health Consequences of E-Cigarettes. Washington, DC: The National Academies Press.

<https://doi.org/10.17226/24952>.

Ce rapport conclut que dans certaines circonstances, les effets indésirables des cigarettes électroniques justifient clairement des inquiétudes, comme l'utilisation de cigarettes électroniques chez les adolescents et jeunes adultes non-fumeurs, les appareils susceptibles d'exploser et la présence de constituants dans les liquides préoccupant pour la santé (par exemple, le diacétyl et certains autres arômes).

Dans d'autres circonstances, à savoir les fumeurs réguliers de cigarettes de tabac combustibles qui utilisent des cigarettes électroniques pour arrêter de fumer, les cigarettes électroniques peuvent représenter une opportunité de réduire les maladies liées au tabagisme.

Aux États-Unis, toujours concernant les conséquences des cigarettes électroniques sur la santé, l'**US Department of Health and Human Services** souligne dans un récent avis, via le Center for Disease Control (CDC)<sup>6</sup> que "Les preuves ne sont pas suffisantes pour écarter le rôle de produits chimiques préoccupants, y compris les produits à base de tétrahydrocannabinol (THC), ou non THC, dans certains cas de dommage pulmonaire".

Dans un rapport concernant les jeunes et les jeunes adultes, le CDC conclue à l'existence des risques précités pour les utilisateurs.

En Europe, l'**European Respiratory Society** (ERS)<sup>7</sup> souligne aussi que les cigarettes électroniques ne sont pas inoffensives. Il y est fait référence à des études indépendantes indiquant un danger potentiel où l'incertitude semble concerner davantage le degré des dommages induits plutôt que la présence ou non de dommages liés aux produits.

Pour l'Union européenne et à la demande de la Commission européenne, le **Comité scientifique des risques sanitaires, environnementaux et émergents (SHEER)**<sup>8</sup> a récemment examiné les études scientifiques et techniques les plus récentes sur les cigarettes électroniques. Le rapport final considère que des preuves modérées existent concernant la toxicité des

différents composants examinés précédemment.

Les preuves pour les risques d'empoisonnement et de blessures dues aux brûlures et aux explosions sont fortes. Cependant, l'incidence est faible.

Il existe des preuves solides que la nicotine contenue dans les e-liquides est impliquée dans le développement de l'addiction et que les arômes contribuent à l'attractivité d'utilisation de la cigarette électronique et à l'initiation.

Le rapport SHEER souligne enfin que les cigarettes électroniques sont relativement nouvelles en termes d'exposition aux humains. Des recherches supplémentaires sont nécessaires, en particulier sur les effets à long terme sur la santé.

### En résumé

Les cigarettes électroniques sont évaluées comme pouvant avoir un impact négatif sur la santé même si elles se révèlent, dans une proportion encore à déterminer, moins nocives que les cigarettes conventionnelles.

Des études supplémentaires doivent encore préciser et confirmer les effets délétères déjà enregistrés sur la fonction respiratoire notamment.

Les conséquences cliniques à long terme ne sont pas encore définitivement établies et l'incertitude rend de fait ces produits à risques pour une utilisation généralisée.

6. U.S. Department of Health and Human Services. Smoking Cessation. A Report of the Surgeon General. Atlanta, GA: U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health, 2020.

7. May 2019, ERS Position Paper on Tobacco Harm Reduction, Statement prepared by the ERS Tobacco Control Committee  
8. SCHEER (Scientific Committee on Health, Environmental and Emerging Risks), Scientific Opinion on electronic cigarettes, 16 April 2021.

## Permettent-elles d'arrêter de tabac ?

A ce jour, aucune cigarette électronique, avec ou sans nicotine, n'a fait l'objet d'une demande de mise sur le marché dans un objectif d'arrêt du tabac combustible. Elles sont présentées par les fabricants et distributeurs comme une alternative au tabac et comme une autre manière de consommer de la nicotine. Aucune évaluation officielle dans ce sens n'a donc été réalisée.

Cependant, certains organismes experts et études d'envergure se sont prononcés sur l'impact des cigarettes électroniques dans le processus de cessation tabagique.

Dans un rapport 2018 "Public Health Consequences of E-Cigarettes", le **NASEM**<sup>9</sup> au Etats-Unis conclut qu'il n'y a pas suffisamment de preuves que la cigarette électronique soit une aide efficace à l'arrêt du tabac pour recommander son usage. Seules, les produits contenant de la nicotine pourraient contribuer au sevrage tabagique.

Une récente revue de littérature **Cochrane** (2021)<sup>10</sup> a rassemblé des études portant sur l'utilisation des cigarettes électroniques dans le but d'arrêter de fumer.

L'équipe conclut : "*Les cigarettes électroniques à la nicotine aident les gens à arrêter de fumer pendant au moins six mois. Elles fonctionnent probablement mieux que les thérapies de remplacement de la nicotine et les cigarettes électroniques sans nicotine. Elles fonctionnent mieux que pas de soutien, ou un soutien comportemental seul, et elles peuvent ne pas être associés à des effets indésirables graves*".

L'étude souligne cependant que d'autres études sont nécessaires pour confirmer ces degrés "d'efficacité".

Le Comité scientifique des risques sanitaires, environnementaux et émergents (**SHEER**)<sup>11</sup> de la Commission européenne conclut sur ce point que les preuves de l'efficacité des cigarettes

électroniques pour aider les fumeurs à arrêter de fumer sont **faibles**, tandis que les preuves sur la réduction du tabagisme sont jugées **faibles à modérées**.

En mai 2019, le Comité d'experts de l'ERS<sup>12</sup> publiait un avis sur le thème "Tobacco Harm Reduction" des appareils électroniques délivrant de la nicotine avec des conclusions similaires.

### En résumé

Les preuves disponibles sont insuffisantes et discordantes pour répondre de manière définitive à la question du niveau d'efficacité des cigarettes électroniques dans le processus d'arrêt et à leur capacité à maintenir l'abstinence sur le long terme.

Cependant, les résultats suggèrent que dans l'attente de nouvelles études de plus grande ampleur, l'utilisation de cigarettes électroniques dans le but d'arrêter de fumer pourrait augmenter les taux d'abstinence, en association avec une thérapie comportementale et balisé par une posologie dégressive.

Les résultats semblent indiquer que les cigarettes électroniques devraient être mises en œuvre pour un objectif d'arrêt dans un cadre clinique et dans le cadre de conseils répétés fréquents pour avoir un effet, afin d'éviter des taux de rechutes importants.

9. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. 2018. Public Health Consequences of E-Cigarettes. Washington, DC: The National Academies Press.

<https://doi.org/10.17226/24952>

10. Hartmann-Boyce J, McRobbie H, Butler AR, Lindson N, Bullen C, Begh R, Theodoulou A, Notley C, Rigotti NA, Turner T, Fanshawe TR, Hajek P. Electronic cigarettes for smoking cessation. Cochrane Database of Systematic Reviews 2021, Issue 9. Art. No.: CD010216. DOI: 10.1002/14651858.CD010216.pub6. Accessed 18 October 2021.

11. SCHEER (Scientific Committee on Health, Environmental and Emerging Risks), Scientific Opinion on electronic cigarettes, 16 April 2021.

12. May 2019, ERS Position Paper on Tobacco Harm Reduction, Statement prepared by the ERS Tobacco Control Committee

## Mènent-elles les jeunes vers le tabac ?

L'Institut **Sciensano** dans son rapport 2018 sur l'usage de la cigarette électronique fait état des données suivantes.

- 75,5 % des usagers de la cigarette électronique fument aussi le tabac de manière concomitante, contre 24,5 % qui s'avèrent non-fumeurs de tabac.
- Parmi tous ces vapoteurs, 88,4 % déclarent qu'ils fumaient le tabac avant d'essayer l'e-cigarette et 11,7 % d'entre eux ne fumaient pas (et sont donc "primo-usagers" de l'e-cigarette).
- Les primo-usagers sont plutôt des jeunes (33,5 % de 15-24 ans). Ils ne sont plus que 5,6 % et 12,0 % dans les catégories d'âges plus âgées.
- Usage de la cigarette électronique et usage du tabac semblent liés au regard de cette étude observationnelle.

Le Consensus Study Report of The NASEM<sup>13</sup> de 2018 rapporte : *"Il existe des preuves **substantielles** que l'utilisation de la cigarette électronique augmente le risque de consommation de cigarettes de tabac combustibles chez les jeunes et les jeunes adultes"*.

Le **SHEER**<sup>14</sup> de la Commission européenne conclut dans son rapport final, qu'il existe des preuves modérées que la cigarette électronique est une passerelle vers le tabagisme pour les jeunes.

Au Royaume-Uni, une revue de littérature récente, issue de l'Université de Bristol et financée par la **British Heart Foundation et Cancer Research UK**, souligne les tendances déjà enregistrées.

Récemment, des chercheurs de l'Université de Californie San Diego ont utilisé les données de l'étude Population Assessment of Tobacco and Health (PATH), et se sont intéressés à l'usage du tabac et ses effets sur la santé à partir d'un

échantillon national représentatif de jeunes Américains âgés de 12 à 24 ans.

Les résultats révèlent que les jeunes âgés de 12 à 24 ans qui s'étaient mis au vapotage étaient trois fois plus susceptibles de devenir des fumeurs quotidiens de cigarettes dans le futur.

### En résumé

Même si, selon les données, la consommation de cigarettes électroniques triple à peu près le risque de commencer à fumer quotidiennement, on ne sait toujours pas si la consommation de cigarettes électroniques en est la cause (l'hypothèse dite de la passerelle) ou si elle est sociale, ou due à des facteurs psychologiques qui favorisent à la fois la consommation de cigarettes électroniques et la consommation de cigarettes.

D'autre part, la diffusion du vapotage par une partie importante de la population pourrait "re-normaliser" l'inhalation d'un produit à base de nicotine dans l'espace public.



13. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. 2018. Public Health Consequences of E-Cigarettes. Washington, DC: The National Academies Press.

<https://doi.org/10.17226/24952>

14. SCHEER (Scientific Committee on Health, Environmental and Emerging Risks), Scientific Opinion on electronic cigarettes, 16 April 2021



## L'INDUSTRIE DU TABAC

Depuis de nombreuses années, le volume des ventes de cigarettes de tabac décline. Cette baisse ne pouvait pas laisser l'industrie du tabac sans réagir. La contraction de son marché de base (celui de la cigarette) qui s'accélère au niveau européen depuis que les pays mettent en œuvre les mesures préconisées par la Convention Cadre de Lutte contre le Tabac (CCLAT) de l'OMS (notamment les fortes augmentations de taxes) contraignent les multinationales cigarettières à revoir de fond en comble leurs stratégies commerciales. Pour éviter le déclin, il a fallu, pour ces dernières, satisfaire à deux conditions.

- Elargir le marché en substituant au marché traditionnel un marché plus vaste, l'englobant : le marché de la nicotine. Pour cela, elles ont diversifié leur offre, introduisant divers produits nouveaux électroniques. Ceci crée une nouvelle dynamique commerciale et multiplie les points d'entrée pour de nouveaux consommateurs et en particulier les jeunes, permettant aux compagnies de recruter une plus grande variété de clients.
- Reconstituer ses marges de profit de plus en plus érodées par les taxes sur le tabac. La tactique des cigarettiers étant de présenter les nouveaux produits comme "à risque réduit" et d'exiger un statut privilégié par rapport à la cigarette classique. Ils présentent ces produits comme une panacée qui permet de créer "un monde sans fumée" bien que nul ne connaisse les conséquences à long terme de ces produits.

L'argument de la réduction des risques est une stratégie commerciale qu'ont développé de longue date les compagnies de tabac (tabac

light, filtres...) et qui connaît actuellement une nouvelle impulsion. Ces compagnies clament leur détermination à promouvoir "un monde sans fumée" mais s'engagent par ailleurs ouvertement auprès de leurs actionnaires à conserver leur position sur le marché.

### L'omniprésence de l'industrie du tabac dans l'industrie de la vape

A partir de 2012, les sociétés de tabac ont commencé à acheter des marques de cigarettes électroniques existantes et à développer leurs propres produits de cigarette électronique. A l'époque, le marché mondial de la cigarette électronique était très fragmenté et dominé par des sociétés de cigarettes électroniques indépendantes.

Les sociétés de tabac étaient bien placées pour profiter de ce marché en croissance rapide, car elles avaient établi des points de distribution et les ressources nécessaires pour couvrir les coûts de commercialisation. Elles étaient également en mesure de répondre aux exigences financières et juridiques qui découleraient probablement de toute future réglementation relative aux cigarettes électroniques.

En 2018, British American Tobacco (BAT) avec la marque Vype, Japan Tobacco International (JTI) avec la marque E-lites, Imperial avec la marque Blu et Philip Morris International (PMI) avec IQOS (tabac chauffé pour cette dernière), avaient tous leur propre e-cigarette "phare" et étendaient leurs marchés mondiaux. La même année, Altria aussi a acheté une participation minoritaire dans le fabricant américain de cigarettes électroniques JUUL Labs.

Une étude menée par le groupe de recherche sur la lutte contre le tabagisme de l'Université de Bath a révélé que ces produits, ainsi que le discours de réduction des méfaits qui y est associé, servent à "renormaliser" une industrie considérée comme une entreprise responsable des dégâts sur la santé des populations, et ce avec un produit légitime.

Cette étude a également révélé que les produits et la communication associée étaient utilisés comme des outils pour amorcer un dialogue avec des scientifiques, des experts en santé publique, des politiciens et des décideurs, en se recadrant comme "faisant partie de la solution" plutôt que comme étant le problème.

L'industrie du tabac utilise la cigarette électronique comme un moyen de réintégrer l'arène politique dont elle a été progressivement et profitablement évincée.

### **Ce que montrent les documents de l'industrie : tout est question de profit**

Bien qu'elle se positionne comme "la solution au problème du tabac", il convient de noter que l'essentiel de l'activité de l'industrie mondiale du tabac reste inchangé. Les bilans des industriels de tabac aux investisseurs montrent que les cigarettes restent au cœur du secteur du tabac et le principal moteur de la croissance.

Les bénéfices tirés des cigarettes électroniques sont dans les faits considérés comme s'ajoutant à l'activité principale des sociétés de tabac et ne remplaçant pas les revenus perdus en raison de la baisse des ventes de cigarettes. Concernant la cigarette électronique, BAT déclare que "la plupart du temps, cela augmente également la consommation de nicotine sur le marché". En octobre 2018, BAT a signalé que le marché des consommateurs de nicotine avait commencé à se développer en 2013 - lorsque l'industrie du tabac avait commencé à investir dans les cigarettes électroniques.

Enfin en septembre 2020, la société JUUL dont Altria est actionnaire (35 %) annonce réduire considérablement ses effectifs et explore la sortie de certains marchés. Le porte-parole a déclaré : "Il est apparemment devenu encore plus facile de vendre des cigarettes combustibles que des cigarettes électroniques". Les intentions prophylactiques annoncées par des cigarettiers se sont arrêtées au seuil de leur bilan financier.

La présence des industriels est donc réelle, si bien qu'en mars 2019, le Secrétariat de la CCLAT de l'OMS (FCTC) a publié une déclaration exhortant les gouvernements à rester vigilants face à l'industrie du tabac déclarant que :

*"La nicotine et les produits du tabac nouveaux et émergents créent un autre niveau d'interférence de la part de l'industrie du tabac et des industries connexes, ce qui est toujours signalé par les parties comme le plus sérieux obstacle aux progrès dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS".*



### Récapitulatif

Vapoter n'est pas inoffensif. En l'absence d'études des effets à long terme sur la santé, vapoter semble à ce jour moins nocif pour la santé d'un fumeur que de fumer des cigarettes conventionnelles. Les fumeurs de tabac n'en retirent un bénéfice que s'ils abandonnent complètement le tabac combustible.

Il faut rappeler que, selon l'Enquête de santé 2018 produite par Sciensano, dans notre pays, 75,5 % des vapoteurs recourent toujours à la cigarette ou consomment des produits du tabac classique. Ces consommateurs n'en retirent alors aucun bénéfice quant à leur santé. Ce phénomène rend légitime de questionner la capacité des cigarettes électroniques à aider les fumeurs à arrêter.

Concernant l'aptitude des cigarettes électroniques à accompagner les fumeurs avec succès dans leurs tentatives d'arrêt, elle semble être supérieure aux autres méthodes sous certaines conditions mais est encore à démontrer, notamment à long terme.

Une réduction des risques pourrait être réservée aux fumeurs à haut risque, aux gros fumeurs, ou à ceux chez qui toutes les autres méthodes ont échoué.

En faire un outil à disposition de cliniciens qualifiés pourrait augmenter les chances de sevrage, dans le cadre de protocoles contrôlés d'administration dégressive de nicotine et suite à une évaluation par les autorités de santé publique des dispositifs et des produits.

Cependant, aucune demande aux autorités compétentes d'aucun fabricant, issu de l'industrie du tabac ou indépendant n'a été introduite dans ce sens.

Concernant l'induction des cigarettes électroniques à favoriser la consommation de ta-

bac classique, de nombreuses études chez les jeunes mettent en évidence qu'ils sont davantage susceptibles de devenir des fumeurs quotidiens de cigarettes combustibles dans le futur, bien que la causalité directe reste encore à démontrer. Une réduction du nombre des arômes disponibles serait de nature à diminuer l'entrée dans le vapotage chez les jeunes.

Enfin, en attendant confirmation ou infirmation des effets des cigarettes électroniques, il est souhaitable que ces nouveaux produits ne remettent pas en cause les résultats de la lutte anti-tabac ayant prouvé leur efficacité, comme celles basées sur la Convention cadre de lutte contre le tabac (FCTC) de l'OMS, en renormalisant un comportement qui disparaît progressivement actuellement.

### Proposition de l'Observatoire de la Santé du Hainaut, en lien avec l'Alliance pour une société sans tabac

Au regard des incertitudes et du manque de recul, ces propositions tentent d'établir un équilibre entre les potentiels bénéfiques que peut amener la cigarette électronique pour l'arrêt tabagique et la dissuasion chez les jeunes, et les non-fumeurs.

► **Maintenir la législation belge actuelle sur les e-cigarettes, car il est important de tenir les jeunes éloignés de la nicotine.** C'est-à-dire :

- l'interdiction de fumer dans les lieux où il est interdit de fumer (lieux publics fermés + voitures avec des mineurs) ;
- l'interdiction de la publicité pour l'e-cigarette ;
- l'interdiction de la vente aux moins de 18 ans ;
- l'interdiction des ventes en ligne.

► **Etendre les règles belges actuelles pour les e-cigarettes avec nicotine aux e-liquides sans nicotine.**

► **Mettre en place une taxe d'accise pour l'e-cigarette :**

- suffisamment élevée pour décourager les non-fumeurs et les jeunes ;
- suffisamment basse pour ne pas décourager le passage des fumeurs au vapotage.

Il doit y avoir une différence significative par rapport aux droits d'accises sur les cigarettes. Les accises sur les e-cigarettes doivent être relatives aux accises sur les cigarettes ; en d'autres termes, évoluer avec elles.

► **Limiter les points de vente** : compte tenu de l'évolution du marché en tant que produit de consommation, et de la stratégie des fabricants, nous préconisons la vente d'e-cigarettes en tant que produits de consommation dans les pharmacies, en plus des ventes effectuées ailleurs.

- Ces dernières peuvent offrir des produits de vape de qualité, indépendants de l'industrie du tabac.
- Une éventuelle interdiction de présentoirs ne devrait pas s'appliquer aux pharmacies (qui ne sont pas des magasins spécialisés réalisant plus de 85 % de leur chiffre d'affaires avec ces produits).
- Le pharmacien est accessible et peut immédiatement dispenser des conseils (par exemple, sur la combinaison avec un pansement NRT). Si nécessaire, le secteur de la prévention peut fournir des outils aux pharmaciens (dépliants à distribuer) ou proposer des cours de recyclage aux pharmaciens. Des budgets doivent être prévus à cet effet.

► **Interdire les présentoirs avec des exceptions**

L'interdiction d'exposition des cigarettes devrait être étendue à l'interdiction d'étalage des e-cigarettes. En d'autres termes, les deux interdictions d'exposition devraient être mises en œuvre simultanément.

► **Informers les consommateurs par des inserts dans les emballages**

Nous plaçons pour des insertions avec un message indépendant, déterminé par le gouvernement et non par le producteur avec des intérêts commerciaux.

Ces encarts peuvent fournir des messages de sevrage tabagique, y compris des informations sur l'e-cigarette et les risques relatifs par rapport au tabagisme.

Ces encarts conviennent aussi bien aux emballages de cigarettes classiques (ainsi qu'au tabac à rouler et aux cigarillos...) qu'aux emballages de e-cigarettes.

Contrairement aux avertissements sanitaires, il est important que ces encarts aient une approche positive, c'est-à-dire qu'ils attirent les fumeurs et les motivent.

► **Adapter les emballages et les prospectus**

Nous ne plaçons pas pour un emballage neutre comme pour la cigarette (= photo avec avertissement sanitaire de la bibliothèque de l'UE + couleur vert pâle uniforme pour le paquet).

Par contre, nous sommes en faveur d'un emballage où tous les éléments attractifs susceptibles d'attirer les jeunes sont supprimés.

Des progrès peuvent être réalisés au moyen d'éléments de couleur dans des zones limitées des emballages et par l'utilisation obligatoire de nuances sobres.

Nous plaçons pour des avertissements sanitaires supplémentaires sur l'e-cigarette. Il n'y a actuellement qu'un avertissement sur l'aspect addictif de la nicotine. Une série plus large d'avertissements serait utile (par exemple, également des avertissements concernant le double usage ou l'interdiction d'utiliser des substances huileuses). Des messages d'avertissement supplémentaires peuvent peut-être être inclus dans les encarts, sans nuire au message positif et motivant sur l'abandon du tabac.

Vous pouvez être amené à conseiller des personnes souhaitant essayer la cigarette électronique. Voici quelques conseils à leur donner, sachant que l'utilisation de la cigarette électronique n'est pas conseillée en dehors d'une perspective de réduction des risques ou d'arrêt tabagique.

Pour les fumeurs qui veulent arrêter le tabac :

▶ **Consulter un tabacologue, ou un médecin,** dès le début de l'utilisation de la cigarette électronique afin :

- de bénéficier de conseils adaptés au degré de dépendance;
- d'éviter le sous-dosage qui génère l'envie de fumer;
- d'aider le vapoteur à se débarrasser de ce qui pourrait devenir une nouvelle dépendance;
- d'éviter de revenir au tabagisme en cas d'échec du vapotage;
- d'obtenir un traitement médicamenteux ou de substitution nicotinique.

▶ Privilégier des dispositifs de dernière génération plutôt que les cigarettes électroniques "jetables". Ils permettent une limitation de la température, une diffusion de la nicotine permettant un meilleur sevrage tabagique, et leurs batteries sont plus fiables.

▶ **Eviter l'usage combiné** du tabac et de la cigarette électronique. Cela donne l'illusion d'une gestion du tabagisme, d'une réduction des risques et retarde ou compromet le désir d'arrêt.

▶ **Diminuer** progressivement le **vapotage** ainsi que le dosage de nicotine.

▶ Stocker **les recharges hors de portée des enfants**, la nicotine étant très toxique pour eux.

▶ Eviter de vapoter dans **les lieux fermés**, même si les effets du vapotage passif sont minimes.

▶ Eviter l'usage de la cigarette électronique par **les non-fumeurs**, notamment les femmes enceintes, enfants et adolescents.



Le **Service Public Fédéral Santé publique** met à disposition sur son site les réglementations des cigarettes électroniques en Belgique.

<https://www.health.belgium.be/fr/reglementation-specifique-aux-cigarettes-electroniques>

**Sciensano** met à disposition un dossier sur la cigarette électronique très complet. Son service "Médicaments et produits de santé" développe notamment des méthodes pour contrôler la qualité des "e-liquides" et la conformité des cigarettes électroniques à la nouvelle législation belge.

<https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/e-cigarette>

Le **médecin généraliste**, par sa connaissance des patients, des différentes aides à l'arrêt et par ses propres compétences, est un interlocuteur idéal pour ceux et celles qui veulent arrêter de fumer et éventuellement utiliser la cigarette électronique.

Certains **professionnels de la santé** ont aussi suivi une formation interuniversitaire qualifiante en tabacologie et peuvent répondre à vos questions. Vous pouvez obtenir la liste de ces praticiens auprès du FARES, auprès de Tabacstop ou sur le site internet <http://www.tabacologue.be>

**Fonds des Affections Respiratoires asbl (FARES)**  
- Siège social  
Rue Haute, entrée 290 - 807A, 1000 Bruxelles  
Tél. 02 512 29 36 - <http://www.fares.be>

**Service d'Etudes et de Prévention du Tabagisme asbl (SEPT)**  
Rue des Arbalestriers, 16 - 7000 Mons  
Tél. : 065 31 73 77 - <http://www.sept.be/>



La **Fondation contre le Cancer** tient une position équilibrée et documentée sur le thème de la cigarette électronique.

<https://www.tabacstop.be/e-cigarette>

Chaussée de Louvain, 479 - 1030 Bruxelles  
Tél. : 02 736 99 99 - Fax : 02 734 92 50

<http://www.cancer.be>

**La Fondation contre le Cancer gère notamment le programme d'aide à l'arrêt en ligne Tabacstop.**

Tabacstop est un service gratuit auquel vous pouvez vous adresser si vous désirez de l'aide pour arrêter de fumer et poser vos questions sur l'aide que pourrait vous apporter la cigarette électronique.

Derrière le 0800 111 00, une équipe de tabacologues professionnels est à l'écoute des fumeurs. Tabacstop, c'est une équipe de 30 tabacologues situés dans les trois régions de notre pays. Il s'agit de professionnels de la santé comme des médecins, des psychologues et des infirmiers détenteurs d'un diplôme complémentaire en tabacologie et aide au sevrage tabagique.

N'hésitez pas à les contacter. Un service téléphonique gratuit et anonyme est à disposition ainsi que des conseils personnalisés, une application gratuite, etc.

<https://www.tabacstop.be/>

<https://www.facebook.com/tabacstop>

The logo for Tabacstop features the word "Tabacstop" in a bold, dark blue sans-serif font. Above the letters "a" and "c" is a blue curved line, and below the letters "o" and "p" is a yellow curved line, resembling a smile.

[www.tabacstop.be](http://www.tabacstop.be)

0800 111 00



Retrouvez notre dépliant "**Besoin de respirer !**", à consulter ou à commander gratuitement sur notre site

<https://observatoiresante.hainaut.be/>.

Ce dépliant est consacré à l'importance de la respiration dans notre vie et nos activités, notamment à travers la gestion de ses temps de pause, avec ou sans tabac.



Retrouvez toutes nos publications sur le thème du "Respirer" sur le site internet de l'OSH : <https://observatoiresante.hainaut.be/>


Sous l'onglet "Publications", la rubrique "Respirer" propose les six numéros précédents de ce bulletin :



## Respirer en Hainaut

- N° 1 - Pour un air sans tabac
- N° 2 - Pour un air de qualité
- N° 3 - Pour un air de qualité
- N° 4 - Et se libérer du tabac
- N° 5 - Générations sans tabac
- N° 6 - Qualité de l'air intérieur et santé

**A venir :** L'Observatoire de la Santé du Hainaut enrichira en 2022 sa collection de bulletins avec trois nouveaux numéros **Manger • Bouger • Respirer**.



**Observatoire de la Santé**

Rue de Saint-Antoine, 1  
7021 Havré - Belgique

+32 (0)65 87 96 00

observatoiresante.hainaut.be

observatoire.sante@hainaut.be

Facebook icon

Instagram icon

YouTube icon